

République Démocratique du Congo
Ministère de l'Agriculture



Projet Intégré de Croissance Agricole Dans les Grands Lacs –
Projet Régional “PICAGL”
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DE PROJET

Project ID : P143307
Crédit IDAN° : 5852-ZR

AVIS A LA POPULATION

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux de réhabilitation de la piste rurale, d'entretien et de construction des ouvrages d'arts sur l'axe Sange – Kahungwe – Kanga (long de 9,2km) dans le Territoire d'Uvira, Province de Sud – Kivu

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité et obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA), le financement du Projet Intégré de Croissance Agricole dans les Grands-Lacs « PICAGL » de 150 millions USD du crédit IDA et de 2.7 millions du Don PHRD Japonais dédiés à la nutrition.

Ce projet a pour objectif d'accroître la productivité agricole et la commercialisation dans les zones ciblées en RDC, d'améliorer l'intégration régionale dans le secteur agricole et de fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence déclarée.

Dans sa mise en œuvre, le PICAGL se déploie à travers 4 composantes, à savoir : (i) Développement des chaînes de valeur agricole ; (ii) Appui au développement du secteur privé dans l'agro-industrie ; (iii) Intégration régionale ; et (iv) Renforcement des capacités des services d'appui et gestion du projet.

La sous composante 1.2 est consacrée au développement d'infrastructures prioritaires en appui aux chaînes de valeur sélectionnée. Ses activités seront les suivantes :

- Réhabilitation de 540 kilomètres de routes de desserte agricole (324 Km dans la province du Sud Kivu et 216 Km dans celle du Tanganyika), reliant les zones de production et les marchés ;
- Réhabilitation des systèmes d'irrigation existants dans les plaines de Ruzizi et Rugumba et autres plaines et vallées ainsi que les bas-fonds, et ;

- Réhabilitation des microcentrales hydroélectriques (petits barrages) et accès à l'eau potable (construction / réhabilitation des forages).

Le PICAGL est classé dans la catégorie environnementale et sociale « A » de la Banque Mondiale. En effet, de manière générale, les activités de ce projet vont entraîner d'impacts environnementaux et sociaux importants ou irréversibles.

Huit (08) Politiques Opérationnelles en matière de Sauvegardes Environnementale et Sociale ont été déclenchées par PICAGL, à savoir :

1. PO/PB 4/01 - Evaluation Environnementale ;
2. PO/PB 4.09 - Lutte antiparasitaire ;
3. PO/PB 4.12 - Réinstallation Involontaire ;
4. PO/PB 4.10 - Populations Autochtones ;
5. PO/PB 4.11 - Ressources culturelles physiques ;
6. PO/PB 4.04 - Habitats Naturels ;
7. PO/PB 4.36 - Forêts ;
8. PO/PB 7.50 - Projets dans les eaux internationales.

De ce fait, des cadres de Sauvegardes ont été élaborés et publiés au niveau national et sur le site externe de la Banque Mondiale notamment :

1. Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) ;
2. Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) ;
3. Cadre de Planification en faveur des Peuples Autochtones (CPPA) ;
4. Plan de Gestion des Pestes et Pesticides (PGPP) ;
5. Cadre Fonctionnel (CF) ;
6. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).

La réalisation des travaux de réhabilitation de la piste rurale, d'entretien et de construction des ouvrages d'arts et d'assainissement ne peut se faire sans induire des impacts négatifs et positifs sur leur milieu récepteur. C'est dans ce cadre qu'une étude d'impact environnemental et social (EIES) a été effectuée pour cet axe routier en vue d'apprécier les conséquences environnementales et sociales et préconiser des mesures permettant d'atténuer ou de compenser les impacts négatifs et de bonifier les impacts positifs.

L'objectif global de cette étude était d'identifier les impacts sur l'environnement et le social que vont générer les travaux, et ensuite de justifier, décrire et chiffrer les mesures environnementales et sociales qui devront être mises en œuvre pour préserver l'environnement et promouvoir le social lors des travaux sur ce tronçon.

Ci-dessous, la synthèse des impacts potentiels pouvant être générés par les activités réalisées lors de la phase de préparation, de construction et d'exploitation de l'axe ainsi que les mesures y relatives.

Comme impacts positifs, l'EIES a identifié :

- L'amélioration du pouvoir d'achat des populations locales et de leurs conditions de vie à travers les opportunités d'emplois (porteurs, main d'œuvre pour les travaux de construction, etc.) et le développement de petites activités autour des différents chantiers (restauration, transport, etc.) ;
- Le renforcement de l'activité économique, du commerce et de l'artisanat avec pour effet l'augmentation des volumes d'activités de même que les chiffres d'affaire des opérateurs économiques ;
- L'amélioration des conditions de circulation, d'accessibilité aux services sociaux de base.

L'EIES a permis d'identifier des impacts et risques potentiels négatifs dont les principaux sont :

- Le risque de développement des tensions sociales liées aux questions de recrutement ;
- La pollution du sol, la modification de la structure et l'érosion du sol autour des différentes structures notamment par le mauvais drainage ;
- Le risque de contamination à la Covid-19 ainsi que celui de la prolifération des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA et ceux liés aux VBG/EAS/HS.

Le PGES a identifié des mesures d'atténuation et mitigation des impacts et risques négatifs sur la base des activités prévues pendant les phases de préparation, construction et exploitation.

Ces mesures sont essentiellement :

- L'information préalable et la mise en œuvre des bonnes pratiques de lutte contre les pollutions ;
- La sensibilisation des ouvriers et de la population au Covid-19, aux MST/SIDA voire les VBG/EAS/HS et incidents/accidents routiers, l'accompagnement social des populations dans la zone affectée notamment les personnes plus vulnérables ;
- La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes ;
- Établir et mettre en œuvre un plan d'hygiène santé et sécurité et former les travailleurs au respect des directives.

Toute personne désirant avoir plus des détails devra consulter l'EIES des travaux de réhabilitation de la piste rurale, entretien et construction des ouvrages d'arts sur l'axe Sange – Kahungwe – Kanga aux endroits suivants :

1. Bureau de l'UPEP/PICAGL du Sud – Kivu à Bukavu
2. Bureau de l'Administrateur du Territoire d'Uvira

Les personnes intéressées peuvent également trouver des informations supplémentaires sur le site web www.mediacongo.net ou appeler aux numéros suivants : (1) 0818137923, (2) 0993002391, (3) 0821995348.

Fait à Kinshasa, le 10/02/2021

Alfred KIBANGULA ASOYO

Coordonnateur National

